

**RÈGLEMENT NO 0309-487**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE P-1081.2 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES I-1081 ET H-1079.3 QUI SERONT RÉDUITES D'AUTANT, ET D'AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE, EXCLUSIVEMENT LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES « PARCS ET ESPACES RÉCRÉATIFS (P-3) »**

---

VU l'avis de motion numéro AM-14652/21-10-05 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.-**

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 5, paragraphe 1), afin de créer la zone P-1081.2 à même une partie des zones I-1081 et H-1079.3, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro 0309-487.1, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit tout au long.

**ARTICLE 2.-**

Le règlement de zonage numéro 0309-000, tel que déjà amendé, est modifié aux grilles des usages et normes visées à l'article 6, paragraphe 1), en ajoutant la grille des usages et normes de la zone P-1081.2 jointe au présent règlement comme annexe « 2 » pour en faire partie intégrante comme si elle était décrite tout au long.

**ARTICLE 3.-**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

---

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

JCH/

Avis de motion :	5 octobre 2021
Adoption du projet de règlement :	5 octobre 2021
Consultation publique :	13 au 28 octobre 2021
Adoption du second projet :	23 novembre 2021
Demande de participation à un référendum :	1 <sup>er</sup> au 16 décembre 2021
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***